



Le Président

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des infirmiers de Haute-Normandie, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, le Régime de protection sociale agricole et le Régime social des indépendants ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers de Haute-Normandie :

#### **Représentants du conseil régional de l'ordre des infirmiers :**

Assesseurs titulaires :

- M. Thierry LAURENT,
- Mme Isabelle KRETZ.

Assesseurs suppléants :

- Mme Anne-Michèle CRISON,
- Mme Sylvie GUILBERT,
- Mme Maryline PAVAGEAU,
- Mme Valérie VAURIS.

#### **Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :**

Assesseur titulaire :

- Mme Karima SENOUSSE, MC – Direction régionale de service médical d'Ile de France

Assesseurs suppléants :

- Mme Martine RICHAUD, MC – Direction régionale de service médical Centre
- M. Michel MATAS, MC – Direction régionale de service médical Centre

**Représentants du régime de protection sociale agricole et du régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles :**

Assesseur titulaire :

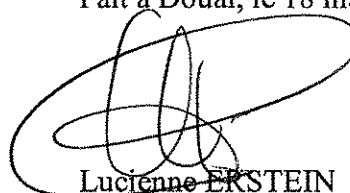
- Dr Thierry PREAUX, médecin conseil régional – Régime social des indépendants de Basse-Normandie

Assesseurs suppléants :

- Dr Denis TILAK, médecin coordonnateur – Mutualité sociale agricole de Picardie,
- Dr Marianne CHARVIER , médecin conseil régional adjointe au Régime social des indépendants d'Ile de France.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des infirmiers de Haute-Normandie, à la Caisse nationale d'assurance maladie, au Régime social des indépendants et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Fait à Douai, le 18 mai 2015



Lucienne EKSTEIN